

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

Conseillers en

fonction :

11

Conseillers présents :

11

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS

Séance
du 03 Septembre 2020
19h00
(convocation du 28/08/2020)

L'an Deux Mille Vingt, le 03 Septembre, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoints :

M. Serge LEHMANN et M. Michel VERNIER

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Aude BROCKLY, Elodie HERRBACH, Michèle SCHWETTERLE, Fabienne WALLER-BREITEL et MM. Michaël GRANDJEAN Jean-Pierre LATOUR, Olivier NIERENBERGER

Absents excusés :

/

Absent non excusé :

/

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **M. Serge LEHMANN**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 25/08/2020, Monsieur le Maire décide de passer au point 048/2020 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

048 / Adhésion trame verte et bleue

049 / Budget Forêt : DM n°1

Informations diverses

048 / Adhésion trame verte et bleue

Monsieur le Maire présente l'appel à projet trame verte et bleue de la Région Grand Est qui vise à renforcer la continuité des déplacements de la faune sauvage en milieux naturels et aquatiques. Une réunion s'est tenue en mairie à ce sujet le 20 Août 2020 en présence de Mme IMBERT Gaëlle, chargée de mission Trame Verte et Bleue pour les Communes d'Albé, Breitenbach, Le Hohwald, Maisongoutte et Saint Martin, déjà engagées dans le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la participation de la commune à cet appel à projet ;
- **autorise** Monsieur le Maire à engager des actions dans ce sens, qui permettraient à la Commune et aux particuliers de bénéficier de subventions (jusqu'à hauteur de 80%).

049 / Budget Forêt : DM n°1

En décembre 2019 un titre a été émis concernant une vente de bois de la commune d'URBES dans le Haut-Rhin. Afin de régulariser l'écriture, il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 673.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D – 6522 : excédent des budgets annexes à caractère administratif	6.850,00	
D – 673 : titres annulés (sur exercices antérieurs)		6.850,00
Total Fonctionnement	6.850,00	6.850,00

Informations diverses

Maison forestière : le prix de vente est fixé à 230.000,00€ net vendeur ;

Fête de nos aînés : la date de prise en compte est portée à 68 ans sans effet rétroactif pour les personnes de moins de 68 ans ayant déjà participé ;

Bruits de voisinage : rappel concernant l'utilisation de divers appareils le dimanche de 9h00 à 11h00, l'arrêté en vigueur va être actualisé.

**Transmis en Sous-Préfecture,
le 21 septembre 2020
Publication,
le 21 septembre 2020**

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 03 septembre 2020
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

